



Rapport Annuel 2021

Institution nationale des droits humains

Sommaire

L'indispensable changement de paradigme	
Claudia Kaufmann	3
Pour une INDH digne de ce nom	
Matthias Hui	4
L'importance de l'INDH pour humanrights.ch	
Marianne Aeberhard	6
Une relève assurée	
Léo Ruffieux, Smilla Schär, Laura Russo, Melina Hofer, Maïna Aerni et Lea Schreier	9
Membres du personnel de humanrights.ch en 2021	11
Chronique de l'année 2021	12
Comptes annuels et bilan 2021	16

L'indispensable changement de paradigme

En été 2021, le Conseil national et le Conseil des États ont adopté les bases légales de la future Institution nationale des droits humains (INDH), afin que cette nouvelle instance puisse commencer ses travaux en 2023.

Matthias Hui retrace dans son article les deux décennies de vicissitudes qui ont abouti à cette création. Cette naissance laborieuse vient-elle confirmer le dicton populaire « Tout vient à point à qui sait attendre » ? Est-ce le moment d'affirmer que « Tout est bien qui finit bien » ? J'en doute, et je m'explique :

- Les bases légales prouvent à bien des égards que les Chambres fédérales ont choisi le plus petit dénominateur commun : un cahier des charges réduit comme peau de chagrin, des incertitudes sur la structure et l'organisation ainsi que – et ce n'est pas la moindre des choses – le refus d'octroyer à l'institution les moyens dont elle a besoin pour accomplir efficacement sa mission dans la durée en sont autant de preuves flagrantes.
- Le projet adopté par les Chambres fédérales reflète la réticence, pour ne pas dire les ressentiments, que suscite l'application des droits humains en Suisse. J'en veux pour preuve que notre pays tarde souvent beaucoup plus que de nombreux autres pays européens à ratifier les conventions internationales et qu'il peine à accepter les critiques et les recommandations que lui formulent les organes indépendants chargés d'en surveiller l'application. En outre, divers milieux ont tendance à relativiser la validité des engagements qui découlent des conventions internationales, à les reléguer à l'arrière-plan, voire à s'y opposer ouvertement.
- Cette défiance envers les droits humains est une constante en Suisse. On observe cette attitude dans la législation et la jurisprudence ainsi que dans la manière dont les administrations de la Confédération, des cantons et des communes appliquent le droit dans notre système fédéraliste.

Un changement de paradigme est indispensable : il nous faut une offensive tous azimuts en faveur des droits humains, sans laquelle ni les divers instruments dont nous disposons déjà ni la nouvelle INDH ne pourront être à la hauteur de leur mission.

Disons-le d'emblée pour prévenir tout malentendu ou pour contrecarrer tout éventuel agenda caché : la future INDH, lorsqu'elle entrera finalement en fonction, ne remplacera ni les services spécialisés ou les commissions extraparlimentaires actifs dans le domaine des droits humains, ni un tissu associatif dynamique, pas plus qu'elle ne rendra caduque la revendication, faite depuis bien longtemps, d'un service de médiation parlementaire à l'échelon de la Confédération comme de chaque canton et chaque grande ville. Toutes ces instances sont au contraire indispensables pour faire effectivement progresser la réalisation et la concrétisation au quotidien des droits humains et favoriser ainsi l'accès à la justice de façon durable et crédible. Si l'on veut que la démarche porte ses fruits, il ne faut donc pas que les divers instruments s'excluent les uns les autres, mais qu'ils coexistent en coopérant, coordonnant leurs efforts et valorisant leurs compétences.

Claudia Kaufmann, juriste, ancienne médiatrice de la ville de Zurich

Pour une INDH digne de ce nom

La décision du Parlement est tombée : la Suisse se dotera d'une Institution nationale des droits humains (INDH), qui sera fondée en 2022 et commencera à fonctionner en 2023. En collaboration avec la Plateforme des ONG suisses pour les droits humains, humanrights.ch s'est battu pendant plus de 20 ans pour la création d'une INDH. Une institution indispensable, que le manque de moyens menace néanmoins de rendre insignifiante.

Les Chambres fédérales ont approuvé le 1er octobre 2021 le projet de loi visant la création d'une INDH, auquel seuls les député·e·s de l'UDC se sont opposé·e·s. Cette grande victoire pour le mouvement des droits humains a toutefois été obtenue au prix d'une lutte trop longue et souvent épuisante. En effet, la constitution d'un groupe de travail en vue de la création d'une INDH remonte à 2000. C'est de ce groupe, formé par diverses ONG et coordonné par humanrights.ch, qu'est issue la Plateforme des ONG suisses pour les droits humains, aujourd'hui encore le fer de lance des initiatives pour une INDH digne de ce nom.

C'est en 1993 déjà que l'Assemblée générale des Nations Unies a adopté le cadre légal des INDH. Quant à la Suisse, elle fait depuis longtemps pression sur d'autres pays pour qu'ils se dotent d'une INDH, les soutenant énergiquement dans cette voie, comme ce fut le cas pour la Commission indépendante des droits de l'homme d'Afghanistan, créée en 2002. Tous les pays européens ou presque se sont maintenant dotés de leur propre INDH, à l'image de l'Allemagne en 2001 ou du Liechtenstein en 2016. Les organes de traité des Nations Unies ont inlassablement invité notre pays à faire de même, mais ce pays qui se veut défenseur des droits humains n'a pu se résoudre à faire le pas qu'en 2021, après avoir prolongé à plusieurs reprises la solution temporaire que constituait le projet pilote du Centre suisse de compétence pour les droits humains (CSDH). L'histoire de l'INDH montre une énième fois que lorsqu'il s'agit de protéger les droits humains sur son sol, la Suisse a toutes les peines à faire davantage qu'accepter à contrecoeur ce qui est devenu inévitable.

La loi définit ainsi les tâches de l'INDH : information et documentation, recherche, conseil, promotion du dialogue et de la coopération, éducation aux droits humains et sensibilisation ainsi qu'échanges au niveau international. L'INDH doit être entièrement indépendante dans l'exécution de ses tâches et déterminer elle-même ses priorités. Avec ce mandat, quel peut être l'impact concret de l'INDH ?

Prenons un exemple tiré du droit des étrangers et de l'asile : le directeur de la sécurité du canton de Berne, Philippe Müller, a balayé dernièrement les critiques que la Commission nationale de prévention de la torture a émises sur l'hébergement des requérant·e·s d'asile débouté·e·s. Dans sa prise de position, il a renvoyé aux bases légales suisses, qualifiant de « politique » le fait de se référer à des conventions internationales telles que la Convention relative aux droits de l'enfant. Dans ce genre de situation, l'INDH peut informer les autorités et le public des engagements découlant des conventions internationales ainsi que des recommandations adressées à la Suisse dans le domaine de l'asile et de la migration par les organes chargés de leur surveillance. Elle peut attirer leur attention sur les tensions pouvant naître entre les engagements internationaux et les lois internes approuvées démocratiquement ainsi que sur les solutions permettant de protéger les droits de toutes les personnes. Elle peut aussi conseiller les autorités cantonales et faire connaître à l'échelon national les lois ou pratiques particulièrement recommandables de certains cantons.

Et elle peut favoriser le dialogue sur un pied d'égalité entre toutes les parties prenantes, du monde politique aux réfugié·e·s débouté·e·s, en passant par l'administration et les organisations de défense des droits humains.

Les droits des personnes en situation de handicap nous fournissent un autre exemple : en ratifiant la Convention des Nations Unies qui garantit ces droits, la Suisse s'est engagée à supprimer les obstacles auxquels ces personnes font face, à les protéger contre les actes discriminatoires et à favoriser leur inclusion sur un pied d'égalité dans la société. Si certaines choses sont sur rail, les chantiers restent malgré tout immenses, par exemple dans le système éducatif, dans les transports publics ou en ce qui concerne les assurances sociales, tout particulièrement pour les groupes de population victimes de discriminations multiples. La convention prévoit que les États parties désignent « un ou plusieurs points de contact pour les questions relatives à l'application » de la convention et envisagent « de créer, au sein de leur administration, un dispositif de coordination » chargé de faciliter les actions liées à cette application. En Allemagne, c'est l'INDH qui se charge de ces tâches ; son homologue suisse pourra faire de même.

Et un troisième exemple pour terminer : la pandémie de coronavirus a montré que les droits fondamentaux ne sont pas acquis une fois pour toutes ; du jour au lendemain, on a vu émerger un conflit entre, d'une part, le droit à la santé et, d'autre part, d'autres droits humains, comme la liberté de mouvement ou de réunion. Lors d'une crise, l'INDH a les compétences nécessaires pour présenter au monde politique et au public des jalons et mécanismes permettant de peser les intérêts en présence ; elle peut, en collaboration avec d'autres INDH, comparer les pays entre eux et en présenter les bonnes pratiques ; une fois la crise surmontée, elle aide la société à en tirer les leçons, en réalisant des recherches et un travail de mémoire.

Nous avons besoin d'une INDH digne de ce nom, afin qu'elle puisse accomplir la mission que la loi lui confie. En matière de financement, le Conseil fédéral a opté jusqu'ici pour la voie de la moindre résistance, reconduisant simplement son engagement financier pour le projet pilote du CSDH, à hauteur du million de francs, alors même que la loi confie à l'INDH un cahier des charges bien plus vaste, tant sur le plan institutionnel que sur celui des tâches à accomplir. Il est scandaleux qu'aucune analyse sérieuse des coûts n'ait été réalisée pour l'INDH. Tout comme il est scandaleux que le conseiller fédéral Cassis interprète la loi de façon à ce que les fonds octroyés à cette institution proviennent uniquement du budget que le Département fédéral des affaires étrangères consacre à la promotion des droits de l'homme à l'étranger, et pas d'autres départements qui, en vertu de leur champ de compétences, ont eux aussi des responsabilités dans le domaine des droits humains en Suisse. Dans la Berne fédérale, il n'y a toujours personne qui s'attelle sérieusement à planifier, à coordonner et à incarner la protection de ces droits. La démarche est encore souvent empreinte d'amateurisme.

La loi oblige l'État à financer une INDH constituée en tant que corporation de droit public. Pour l'instant, seule la Plateforme des ONG suisses pour les droits humains a établi un budget hypothétique, qui aboutit à un total de cinq millions de francs suisses, soit un montant comparable au financement que le Danemark, la Suède ou les Pays-Bas octroient à leur INDH. Quant au nouveau gouvernement allemand, il voit son INDH d'un tout autre œil que Berne, puisque dans sa convention de coalition, il salue l'excellent travail réalisé par l'Institut allemand des droits humains et prévoit d'en augmenter les effectifs et les moyens financiers.

En se montrant si mesquin, le Conseil fédéral joue avec le feu : il prend non seulement le risque de voir l'Alliance mondiale des INDH refuser le statut A à l'institution suisse en raison de son manque d'indépendance et de l'insuffisance de ses moyens, mais il s'accommode aussi intentionnellement du danger de voir notre INDH et les personnes qui s'y engageront échouer dans leur mission en raison du déséquilibre entre un cahier des charges nécessairement vaste et un budget limité. Or, c'est la crédibilité de la Suisse en tant que pays défenseur des droits humains qui est en jeu. Le Parlement aura l'occasion, lors de l'examen du budget, de rectifier le tir. Si les organisations de défense des droits humains font tout pour l'en convaincre, elles devront aussi réfléchir à la ligne rouge budgétaire en dessous de laquelle elles ne rouleront plus pour l'INDH.

Matthias Hui, co-coordonateur de la Plateforme des ONG suisses pour les droits humains et responsable du groupe de travail INDH.

L'importance de l'INDH pour humanrights.ch

L'histoire de humanrights.ch est intimement liée à celle de l'Institution nationale des droits humains (INDH). Un des premiers scénarios prévoyait d'ailleurs la dissolution de notre organisation après la constitution d'une INDH. Nous nous sommes ensuite associé·e·s, en 2011, au projet pilote du CSDH, avant de le quitter en 2015, préférant lutter au sein de la Plateforme des ONG suisses pour les droits humains pour une INDH indépendante digne de ce nom. À partir de 2023, humanrights.ch côtoiera l'INDH, ce qui l'amène à revoir sa stratégie.

De quelle façon l'INDH a-t-elle marqué la trajectoire de humanrights.ch ?

Il ressort déjà du premier rapport annuel 1999-2000 de Menschenrechte Schweiz MERS, comme s'appelait alors humanrights.ch, que l'engagement en vue de la création d'une INDH en Suisse était l'une des principales missions de notre association :

Initiative en faveur d'une institution des droits humains

Depuis les années 1980, la Suisse a ratifié les principales conventions internationales dans le domaine des droits humains, une décision qui a des conséquences pour sa politique tant intérieure qu'extérieure, notamment économique. Pour garantir la réalisation des droits humains, il serait souhaitable de créer une institution nationale qui serait à la charnière entre administration et société civile et qui ferait figure de « gardienne des droits humains » à tous les égards.

MERS a pris l'initiative en mettant sur pied, avec d'autres organisations (Communauté de travail des œuvres d'entraide, Fédération des Églises protestantes de Suisse, Amnesty International et Organisation suisse d'aide aux réfugiés), une journée pour les organisations non gouvernementales afin de débattre de l'utilité et de la nécessité d'une institution de ce genre.

Extrait du rapport annuel 1999-2000

Durant les années qui suivirent, MERS fut le fer de lance d'un groupe de travail d'ONG consacré à cette cause. Après la présentation du projet au conseiller fédéral Joseph Deiss, la conseillère nationale Vreni Müller-Hemmi (PS-ZH) et le conseiller aux États Eugen David (PDC-SG) déposèrent le 10 décembre 2001 une initiative parlementaire en vue de la constitution d'une « Commission fédérale des droits de l'homme », initiative adoptée le 20 juin 2003. Les années suivantes, les membres du groupe de travail se livrèrent, sous l'égide de MERS, à un débat animé sur les caractéristiques de la future « Commission des droits de l'homme » avec toutes les autres parties prenantes.

8. Groupe de travail Institution nationale des droits humains (INDH)

L'Association de soutien à une institution nationale pour les droits humains a été fondée le 6 juin 2006. Christina Hausammann et Martina Caroni ont été élues membres de son comité. Cette association a pour but d'étendre la base politique et sociale de la future institution nationale des droits humains au-delà des milieux des ONG. De plus amples informations se trouvent sur le site www.foerderverein-mri.ch. Puisque le projet ne fait guère de progrès au sein de l'administration fédérale, le groupe de travail INDH coordonné par humanrights.ch/MERS restera actif, afin de pouvoir mobiliser les ONG si besoin est.

Extrait du rapport annuel 2006

L'été 2009, le Conseil fédéral adopta son rapport tant attendu sur la création d'une INDH, à laquelle il préféra alors la figure d'une structure universitaire, le Centre suisse de compétence pour les droits humains (CSDH), qui commença à fonctionner en 2011.

Mandat pour le Centre suisse de compétence pour les droits humains (CSDH)

Dans le cadre de son mandat avec le CSDH, humanrights.ch est chargé de la production des newsletters et de la gestion du site internet du Centre. Dans ces deux domaines, nous nous sommes engagé-e-s en 2014 dans des processus de réforme. La rédaction des newsletters a été réorganisée, afin de proposer une diffusion plus fréquente, mais moins volumineuse. Le site internet du CSDH, tout particulièrement son aspect graphique, a fait l'objet de quelques ajustements.

D'un point de vue stratégique, le représentant de humanrights.ch dans le directoire du CSDH s'est impliqué de manière active dans les débats relatifs au terme de la phase pilote du CSDH prévu à la fin 2015.

Centre suisse de compétence pour les droits humains (CSDH) Fin du mandat

Depuis la création du CSDH en 2011, humanrights.ch s'est profilée thématiquement « Information et sensibilisation ». Au premier trimestre 2015, le comité et la direction de humanrights.ch ont décidé de ne pas prolonger le mandat avec le CSDH à l'issue de la phase-pilote à la fin 2015. En effet, comité et direction ont estimé que maintenir des rapports étroits avec une institution directement liée à la Confédération pouvait avoir des effets négatifs sur une organisation non gouvernementale telle que humanrights.ch, notamment concernant sa capacité d'agir en tant qu'ONG indépendante dans le domaine de la politique des droits humains. Le CSDH a d'ailleurs réagi positivement à cette décision.

Extrait du rapport annuel 2013-2014

Extrait du rapport annuel 2015

En 2013, la société civile créée, à l'initiative de humanrights.ch, la Plateforme des ONG suisses pour les droits humains, qui compte dès ses débuts plus de 80 organisations membres articulés autour d'un noyau dur de 14 d'entre elles. Faire avancer la démarche aboutissant à la création de l'INDH a toujours été l'une des missions primordiales de cette coalition, surtout à partir du lancement du processus législatif en 2017. Lors de la procédure de consultation, la réponse de humanrights.ch, rédigée par son directeur d'alors, Alex Sutter, a servi de base à de nombreuses autres organisations, associations et formations politiques pour se positionner sur le sujet. Il a ensuite fallu attendre encore deux ans pour que le Conseil fédéral adopte le projet de loi, auquel le Parlement s'est rallié le 1er octobre 2021. C'est le groupe de travail INDH de la Plateforme des ONG suisses pour les droits humains, dirigé par Matthias Hui, co-coordonateur de la plateforme et collaborateur de humanrights.ch, qui s'est chargé de défendre la loi et d'en proposer des améliorations.

En quoi la création d'une INDH influence-t-elle concrètement le travail de humanrights.ch ?

Certains des objectifs cruciaux à l'origine de la fondation de humanrights.ch en 1999 se rapportent à des tâches propres à une INDH : information sur les droits humains (en particulier sur leurs bases), suivi des conventions internationales, éducation aux droits humains et accompagnement des rapports périodiques de la Suisse. L'engagement en faveur d'une INDH qui se chargerait de ces tâches est toujours allé de pair avec une réflexion sur la future dissolution de MERS, puis de humanrights.ch.

Deux éléments ont rendu caduc ce scénario de dissolution : la durée de la procédure (plus de 20 ans) et le choix du projet pilote du CSDH, qui ne constituait pas une INDH méritant le statut A selon les Principes de Paris. Durant cette période, humanrights.ch a lancé des projets, tels que le Réseau de centres de conseil pour les victimes du racisme ou le Service de conseil juridique pour les personnes en détention, qui dépassent le cahier des charges d'une INDH. De surcroît, la loi ne confère pas à l'INDH de fonction de médiation, c'est-à-dire qu'elle n'en fait pas un organisme apte à recevoir des plaintes individuelles.

L'interdépendance entre le projet d'INDH et humanrights.ch se manifeste aussi dans le financement : pendant longtemps, le mandat d'information de humanrights.ch – soit la plateforme d'information www.humanrights.ch riche actuellement d'environ 8000 pages – a été principalement subventionné par les services à qui incombent aussi le financement et la mise en place de l'INDH. Puisque cette institution a également un mandat d'information, les deux structures se retrouveraient d'une certaine façon à l'avenir en situation de concurrence, tant pour ce qui est des tâches à accomplir que de leur financement.

Quelles en sont les implications pour notre mandat d'information ?

Chez humanrights.ch, on est depuis longtemps tout à fait conscient que la création de l'INDH rebattra les cartes. Depuis la consultation de 2017, si ce n'est avant, nous savons qu'il nous faut réfléchir concrètement à la manière dont nous souhaitons nous positionner une fois que l'INDH sera en fonction. Depuis que la loi a défini l'orientation et le cahier des charges de cette institution, nous disposons de bases concrètes sur lesquelles faire avancer nos réflexions stratégiques, ce que nous faisons depuis 2019 dans le cadre du groupe de travail « Avenir ». L'axe thématique « Accès à la justice » choisi en 2020 et le Point de contact pour les litiges stratégiques mis en place la même année reflètent déjà l'adoption de priorités qui compléteront la future INDH.

Dans le pire des scénarios, le budget que la Confédération nous alloue pour notre travail d'information se réduira de 80 % environ à partir de 2023. Un scénario que nous devons garder présent à l'esprit, même si, compte tenu du financement insuffisant de l'INDH, il n'est pas exclu que durant une période transitoire nous recevions des mandats d'information pour l'INDH, ou à sa place.

Concrètement, pour humanrights.ch cela veut dire que nous devons, en premier lieu, consacrer toute notre énergie à augmenter nos fonds propres (c'est-à-dire les dons), afin de pouvoir poursuivre notre travail d'information en toute indépendance. Le volume des dons reçus ces deux dernières années nous montre que nous sommes sur la bonne voie. Les modalités concrètes de ce travail d'information indépendant, pour lequel nous disposerons certainement de ressources réduites, seront le principal point à l'ordre du jour du groupe de travail « Avenir » en 2022.

En second lieu, nous devons définir quels volets de notre travail d'information la nouvelle INDH devra ou devrait assumer. À cet égard, nous réaliserons en 2022, pour le compte de la Direction du droit international public, un projet ad hoc dont la finalité sera de déterminer les domaines de notre plateforme d'information qui seront confiés à l'INDH, de les mettre à jour et d'en préparer l'éventuel transfert sur le plan tant du contenu que de la technique.

L'exercice 2022 constituera pour toute l'équipe, et en particulier pour les rédacteurs et les rédactrices, une véritable épreuve, notamment sur le plan émotionnel. Un climat d'incertitude pèse en effet fortement sur l'avenir de la rédaction et sur les conséquences qu'une forte réduction de la taille de ce département et la redéfinition du mandat d'information auront sur l'organisation dans son ensemble. Pour l'instant, il nous reste tant la certitude d'avoir, grâce à la qualité de notre travail et à notre engagement, posé de bonnes bases pour la pérennité de notre organisation que l'espoir de voir les membres et sympathisant·e·s maintenir, voire augmenter, leur soutien à notre mission d'information sur l'actualité des droits humains en Suisse, en dépit d'une certaine redéfinition de nos priorités.

Marianne Aeberhard, directrice de humanrights.ch

Une relève assurée

> humanrights.ch/fr/qui-sommes-nous/

Les jeunes de notre équipe constituent un pilier important de humanrights.ch. Ces enfants du numérique très engagés dans leur travail sont extrêmement précieux pour une organisation de 20 ans d'âge comme la nôtre. Leur donner ici la parole nous permet aussi, par la même occasion, de faire connaître ce que nous faisons pour former et encourager la relève.



Melina Hofer

Collaboratrice estudiantine en communication vidéo et au secrétariat

« Début 2020, je venais d'obtenir mon bachelor en anthropologie sociale. J'avais, en plus de mon bagage de théories et pratiques des sciences sociales, une passion pour l'audiovisuel. humanrights.ch me propose alors le stage de mes rêves : j'y ai l'occasion de me plonger dans son vaste univers thématique, de découvrir des projets très divers ; on me laisse une grande autonomie et je peux expérimenter des formats vidéo. Je réalise par exemple la première vidéo retraçant un litige stratégique, pour laquelle j'assiste à des audiences publiques du Tribunal fédéral. Une fois ce stage terminé, humanrights.ch m'offre un

poste à temps partiel qui me permet de poursuivre mon projet vidéo et d'assumer de nouvelles tâches au sein du secrétariat. Je fais partie de cette fabuleuse équipe depuis plus de deux ans maintenant. Mon travail chez humanrights.ch m'a notamment permis de mettre la production vidéo au centre de mes intérêts. Une voie sur laquelle je vais continuer, puisque j'ai prévu de me former dans le domaine. »



Lea Schreier

Collaboratrice estudiantine au sein du Point de contact pour les litiges stratégiques

« Je suis arrivée chez humanrights.ch un peu par hasard : en 2018, après un bachelor en sciences sociales, j'avais fait un stage comme assistante de campagne auprès de l'association Facteur de protection D, qui allait fusionner avec humanrights.ch peu de temps après. Chez humanrights.ch, j'ai d'abord occupé un poste à durée déterminée ; je devais continuer à diffuser l'exposition « Mon histoire, mes droits » et contribuer à la fusion entre les deux organisations. En 2020, quand le projet « Accès à la justice », né de la fusion, a pris de l'ampleur, j'ai été engagée comme collaboratrice estudiantine. Je contribue depuis au développement du Point de contact pour les litiges stratégiques. Cette

antenne mène des litiges stratégiques dans le but de combler des lacunes de la législation suisse dans le domaine des droits humains. Nous accompagnons les cas et en faisons des dossiers, mettons les personnes en contact avec des avocat-e-s et des antennes et élaborons un savoir-faire propre aux litiges stratégiques. Ce travail varié me permet d'apprendre une foule de choses dans de nombreux domaines tels que la communication, la recherche de fonds, la conception de projet et l'organisation de colloques. Quand j'aurai obtenu mon master, en 2022, je pourrai poursuivre ce projet en tant que collaboratrice scientifique, ce dont je suis particulièrement heureuse. »



Maïna Aerni

Collaboratrice estudiantine au sein de la rédaction francophone

« Dans le cadre de mon stage, j'ai avant tout travaillé pour la Plateforme d'information. Mon travail consistait notamment à traduire des textes de l'allemand au français, rédiger des articles pour la plateforme et uniformiser le site internet. J'ai également suivi le déroulement de la session parlementaire afin de prévoir les prises de position sur les réseaux sociaux. Après mon stage de 6 mois, j'ai continué au sein de humanrights.ch en tant que collaboratrice estudiantine. Je suis actuellement chargée du développement du dossier sur la police, pour lequel je monitore les actualités, prends contact avec les acteurs pertinents

et rédige des articles. Mon travail à humanrights.ch se conjugue parfaitement avec mon master en droit et me permet d'allier mes compétences juridiques à mon engagement militant pour les droits humains. »



Smilla Schär

Collaboratrice estudiantine au sein de la rédaction germanophone

« Après avoir terminé en été 2021 un bachelor en philosophie, j'ai commencé un stage au sein de la rédaction germanophone de humanrights.ch. Pendant six mois, j'ai pu allier mon expérience rédactionnelle à mon intérêt pour les droits humains, par exemple en rédigeant un article de fond sur la thématique LGBTQ+. La diversité des thèmes abordés m'a permis de faire une véritable immersion dans la problématique des droits humains en Suisse. Jusqu'en juin 2022, je travaillerai principalement au secrétariat et je me réjouis déjà de découvrir un tout autre domaine d'activité au sein de humanrights.ch. »



Léo Ruffieux

Stagiaire au sein de la rédaction francophone

« Lors de mon stage au sein de humanrights.ch, j'ai principalement travaillé pour la Plateforme d'information. Mon travail consistait à traduire des textes de l'allemand au français, rédiger des articles et uniformiser le site internet. Avec l'aide et les conseils de l'équipe de humanrights.ch, je me suis attelé à l'actualisation du dossier Entreprises transnationales et droits humains en fonction des récents processus nationaux, régionaux et internationaux. J'ai eu l'occasion de rédiger deux articles : l'un sur le rôle de la Suisse en matière de compétence universelle dans le domaine du droit pénal international à la lumière du

procès Kosiah, l'autre sur la problématique des obstacles au droit de vote des Suisse-esse-s de l'étranger. Ce stage m'a permis d'allier les compétences acquises lors de mes études en relations internationales et de mes stages en journalisme à mon engagement pour les droits humains Il m'a aussi donné de solides bases pour mon poste suivant, comme assistant du programme d'édition et de droits de l'homme au Centre Europe - Tiers-Monde (CETIM). »



Laura Russo

Stagiaire en communication et auprès de l'Antenne discrimination et racisme

« En 2021, après un bachelor en Relations internationales à l'Université de Genève, j'ai commencé un stage auprès de humanrights.ch, en communication et au sein de l'Antenne discrimination et racisme. Dans le volet communication, j'ai développé plusieurs instruments, dont un concept iconographique et une stratégie d'utilisation des fenêtres pop up sur notre site internet. Je suis responsable notamment de l'aspect technique des newsletters ainsi que de la création de visuels pour le site internet, la newsletter et les posts sur les réseaux sociaux. J'aide également à la réalisation de plusieurs vidéos qui seront utilisées

pour des formations continues sur le racisme. J'ai aussi créé un canal Instagram pour l'Antenne discrimination et racisme, que je gère seule. »

Membres du personnel de humanrights.ch en 2021

> humanrights.ch/fr/qui-sommes-nous/

Jeanne Durafour : responsable de la rédaction francophone

Valentina Stefanović : responsable de la rédaction germanophone, co-coordinatrice de la Plateforme des ONG suisses pour les droits humains, responsable Rapports périodiques

Maina Aerni : collaboratrice au sein de la rédaction francophone

Matthias Hui : co-coordonateur de la Plateforme des ONG suisses pour les droits humains, responsable du projet INDH

Gina Vega : responsable de l'Antenne discrimination et racisme et ainsi que du Réseau de centres de conseil pour les victimes du racisme

David Mühlemann : responsable de l'Antenne détention et de la Consultation juridique pour les personnes en détention et leurs proches

Lea Eliezer : conseillère juridique auprès de la Consultation juridique pour les personnes en détention et leurs proches

Melina Hofer : collaboratrice au sein du secrétariat et dans le domaine de la communication (surtout audiovisuelle)

Lea Schreier : collaboratrice au sein du Point de contact pour les litiges stratégiques et de la Plateforme des ONG suisses pour les droits humains

Marianne Aeberhard : directrice, responsable de la Plateforme d'information et du Point de contact pour les litiges stratégiques

Stagiaires : Maina Aerni, Léo Ruffieux, Smilla Schär, Laura Russo, Olivianne Wohlhauser, Chiara Lanfranchi et Simon Hitzig

Mandataires : Julian Imfeld, Vanessa Rügger et Stephan Bernard

Bénévoles : Deborah Glaus, Nicolas Broccard, Milena Holzgang, Patrick Burger, Michael Marugg, Lasse Oswald, Marianne Müller, Amtul Mahmood (version germanophone de la Plateforme d'information), Adrien Folly, Dominique Tran, Marie-Thérèse Page-Pinto, Morgane Ventura, Zélie Jeanneret-Grosjean, Morgane Pierroz, Alice Dugerdil, Adrien Folly et Sarah Wolfer (version francophone de la Plateforme d'information)

Victoria Aebersold, Aurelia Dal Negro et Sandrine Nüssli (Law Clinic de l'Université de Berne)
Reto Tettamanti, Katja Achermann, Frédéric Barth et Olivianne Wohlhauser (Point de contact pour les litiges stratégiques)

Comptabilité : Renato Giacometti, Abrakadabra Treuhand, Langnau

Support informatique et services web : Kevin Eggel ; Carol Brandalise et Flavia Vattolo, weave ; Raptus AG ; Gisela Graf, iqual

Comité

> humanrights.ch/fr/qui-sommes-nous/organisation/comite/

Dieter von Blarer (président) : avocat, Aesch (BL)

Stefan Manser Egli: doctorant et assistant à l'Université de Neuchâtel, Berne

Kaj Rennenkampff (finances) : secrétaire syndical, Berne

Ruedi Tobler: militant en faveur des droits humains, Walzenhausen (AR)

Barbara von Rütte: juriste, Université de Bâle

Anouk Remund: juriste, Berne (jusqu'à avril 2021)

Susanne Rudolf: spécialiste en marketing et en recherche de fonds, Zurich

Jana Maletić: juriste, Lucerne

Chronique de l'année 2021

Si l'exercice 2021 n'a pas été de tout repos, il a été ponctué de réussites. Voici quelques moments forts d'une année qui a demandé beaucoup de souplesse de la part de toutes et de tous.

Le cas Brian – la chronique

humanrights.ch a analysé l'histoire de Brian, alias Carlos, du point de vue des droits humains et l'a divulguée en avril 2021 sous le titre « Le cas Brian – la chronique ». Nous avons comparé les décisions que les pouvoirs publics ont prises dans cette affaire avec leurs engagements en matière de droits humains. Cette chronique a suscité un vif intérêt, puisque le site enregistré 8500 visites entre avril et fin 2021.

La publication de la chronique de Brian a fait bouger les choses : fin mai 2021, le Rapporteur spécial des Nations-Unies sur la torture intervient auprès du gouvernement suisse pour demander une enquête indépendante sur les conditions de détention de Brian. En novembre, la Commission nationale de prévention de la torture (CNPT) critique elle aussi ces conditions. Le même mois, le Tribunal fédéral accepte un recours de Brian, et demande au Tribunal cantonal zurichois d'examiner les mesures pénales dont il avait fait l'objet depuis l'âge de dix ans.

En janvier 2022, la pression de l'opinion publique finit par se révéler favorable à Brian. Après trois ans et demi d'isolement dans une cellule du centre correctionnel de Pöschwies, il est transféré dans un établissement zurichois de détention préventive. Il y bénéficie de conditions de détention ordinaires : il peut déambuler librement plusieurs heures par jour et avoir des contacts avec les autres détenus.

Pour bien des professionnel·le·s du droit, de la médecine et des médias, la chronique de Brian a constitué une documentation précieuse pour leur gestion des cas. Elle dépasse l'histoire individuelle en cela qu'elle contribue à mettre le doigt sur des structures de détention contraires aux droits humains, comme l'isolement en cellule, une pratique toujours courante en Suisse, bien que ses effets nocifs sur la santé soient connus.

David Mühlemann, responsable de l'Antenne détention

Plateforme des formations continues sur le racisme

L'équipe de l'Antenne discrimination et racisme a travaillé durant une année au nom du Réseau de centres de conseil pour les victimes du racisme afin de mettre sur pied la Plateforme des formations continues. Cette plateforme, hébergée sur le site www.network-racism.ch, répertorie les formations continues proposées dans le domaine de la lutte contre le racisme et de la protection contre la discrimination par des expert·e·s et des centres de formation, afin de les rendre plus accessibles aux particuliers, entreprises, services de l'administration et organisations. Cette nouvelle prestation, qui a sa propre newsletter, a été lancée en décembre 2020.

La Plateforme présente des ateliers, séminaires, colloques et coachings dont le calendrier est déjà établi ainsi que des offres générales, personnalisables en fonction des besoins individuels. Les personnes et institutions abonnées à la newsletter reçoivent quatre fois l'an une mise à jour des prestations offertes. Au cours de l'année 2021, 38 formations y ont été enregistrées et 282 personnes se sont abonnées à la newsletter. Nous observons d'ores et déjà une augmentation de la demande, ce qui peut être considéré comme un premier succès.

Afin d'assurer la qualité des formations, nous appliquons des normes de qualité et organisons des rencontres entre prestataires. Une première réunion, qui s'est tenue en automne 2021 avec 15 expert·e·s, a permis de placer la poursuite de cette collaboration sur de solides bases. Les participant·e·s ont été unanimes à relever à quel point il est important de travailler en réseau et de conférer une bonne visibilité aux formations.

La formation continue dans le domaine de la lutte contre le racisme et de la protection contre la discrimination est notre tâche à toutes et à tous. Personne n'est immunisé contre la pensée raciste. Depuis notre jeune âge, nous apprenons à trouver les structures racistes « normales » et à agir en conséquence. Il est donc crucial de remettre en question ces schémas de pensée et d'action et d'exercer notre esprit critique dans tous les domaines de la vie. C'est à ce changement de mentalité que nous contribuons en répertoriant sur une plateforme en ligne les formations continues données dans le domaine.

Gina Vega, responsable de l'Antenne discrimination et racisme ainsi que Laura Russo, stagiaire

Ensemble pour une meilleure protection contre la discrimination

En Suisse, on n'a guère observé de progrès ces dernières années en matière de renforcement de la protection contre la discrimination. On enregistre certes des avancées de fond, comme dans le domaine des discours de haine contre les lesbiennes, les homosexuels et les bisexuel·le·s¹, mais le Conseil fédéral a explicitement refusé en 2016, dans son rapport « Le droit à la protection contre la discrimination² », d'introduire une norme antidiscrimination en droit privé, de renforcer les sanctions contre la discrimination en droit du travail ou encore d'alléger le fardeau de la preuve en cas de discrimination. Cette attitude vaut d'ailleurs à la Suisse d'être régulièrement épinglée par les organismes internationaux de protection des droits humains³.

Le manque d'avancées a poussé la Plateforme des ONG suisses pour les droits humains à intituler sa conférence annuelle 2020 « Toutes les personnes sont égales devant la loi. Et les autres ? » et à lui donner une suite en hiver 2021, sous forme d'une journée d'approfondissement et de réseautage⁴. Ces deux conférences, organisées en collaboration avec le Centre suisse de compétence pour les droits humains, ont abouti à un constat : si on veut développer des pistes et des stratégies pour doter la Suisse d'une meilleure protection contre la discrimination, il est indispensable de réunir ressources et expériences et de pratiquer l'intersectionnalité. Ces réflexions ont débouché sur la création d'un groupe de travail consacré à la protection contre la discrimination⁵. Ce nouvel organe, qui a commencé ses activités en début d'année 2022, œuvre entre autres à l'adoption d'une loi générale antidiscrimination.

Valentina Stefanović, co-coordinatrice de la Plateforme des ONG suisses pour les droits humains et responsable de la rédaction germanophone

- 1 <https://www.humanrights.ch/fr/pfi/droits-humains/lgbtiq/lutter-loi-contre-discriminations-basees-orientation-sexuelle>
- 2 Le droit à la protection contre la discrimination, rapport du Conseil fédéral en réponse au postulat Naef 12.3543 du 14 juin 2012, 25.05.2016.
- 3 <https://www.humanrights.ch/fr/pfi/archives/suisse/recommandations-a-la-suisse/loi-discrimination-recommandations-choisies-a-suisse>
- 4 <https://www.humanrights.ch/fr/plateforme-ong/conferences-annuelles/conferences-precedentes>
- 5 <https://www.humanrights.ch/fr/plateforme-ong/axes-travail/protection-discrimination/>



Conférence annuelle 2021 de la plateforme des ONG Suisses

Succès de la conférence 2021 sur les droits fondamentaux

humanrights.ch a mis sur pied le 23 juin 2021, dans le cadre du Point de contact pour les litiges stratégiques, une première conférence sur les droits fondamentaux⁶. Intitulée « Poser les jalons du litige stratégique en Suisse », cette journée a été organisée conjointement par la faculté de droit de l'Université de Bâle et Inclusion Handicap. En raison des incertitudes dues à la pandémie de Covid-19, elle s'est déroulée en ligne, via Zoom. L'événement se devant d'être malgré tout aussi accessible que possible, il a fallu surmonter quelques difficultés techniques. Finalement, les interventions ont fait l'objet d'une interprétation simultanée vers le français et d'une retranscription écrite en allemand.

Cette conférence avait pour objectif de débattre des diverses manières de concevoir les litiges stratégiques ainsi que des pratiques en la matière. Elle a débuté par les interventions de quatre conférencières et conférenciers, qui ont chacun·e présenté un litige stratégique mené par leurs soins : Caroline Hess-Klein, d'Inclusion Handicap, a parlé d'un cas connu relevant du droit de l'égalité ; Magda Zihlmann (avocate) et Mohamed Wa Baile (Alliance contre le Racial Profiling) ont abordé le délit de faciès subi par ce dernier ; enfin, David Mühlemann, de humanrights.ch, s'est exprimé sur une affaire traitée dans le cadre de notre Antenne détention. Après un examen critique proposé par le professeur Markus Schefer, les oratrices et orateurs ont débattu des diverses approches ainsi que du potentiel des litiges stratégiques pour mieux protéger les droits fondamentaux en Suisse. Ces quatre interventions sont disponibles, sous forme d'exposés, sur notre site internet.

Cette conférence en ligne a rencontré un plein succès, puisque 70 personnes y ont participé et que de nombreux retours très positifs nous sont parvenus. De multiples organisations et avocat·e·s ayant exprimé leur intérêt pour l'instrument du litige stratégique et souhaité approfondir leurs connaissances dans le domaine, l'équipe de l'Antenne a prévu de mener une série d'ateliers en 2022, sous le titre « Comment recourir à la CrEDH ? ». Dans l'ensemble, la conférence a renforcé le travail autour du Point de contact et intensifié le réseautage.

Lea Schreier, collaboratrice au sein du Point de contact pour les litiges stratégiques

6 <https://www.humanrights.ch/fr/litiges-strategiques/conferences/conference-annuelle-2021>



Conférence sur les droits fondamentaux 2021

Nos remerciements à nos donatrices et donateurs

Fondation fondia, Fondation Hirschmann, Fondation Temperatio, Fondation Oertli, Fondation Rosemarie Aebi et Société suisse d'utilité publique
 Christian Solidarity International (CSI), Entraide protestante suisse (EPER), Églises réformées Berne-Jura-Soleure, Fonds pour les droits humains de l'Église réformée de Suisse (EERS) et Service OeTN des Églises réformées Berne-Jura-Soleure
 Amnesty International Suisse, Caritas, Centre suisse de compétence pour les droits humains (CSDH), Croix-Rouge suisse (CRS), Dignitas, Fédération suisse des sourds SGB-FSS, Gemeinnütziger Frauenverein Baden, Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), Helvetas, Inclusion Handicap, Juristes démocrates de Suisse (JDS), Terre des hommes, Unia Suisse et Université de Bâle
 Service de l'égalité pour les personnes handicapées de la Ville de Berne, Commission fédérale contre le racisme (CFR), Département fédéral de l'intérieur (DFI) – Service de lutte contre le racisme (SLR) et Département fédéral des affaires étrangères (DFAE) – Direction du droit international public et Division Sécurité humaine ainsi que les 26 cantons et demi-cantons.

Nos membres soutien : Alma Wiecken, Tanja Veith, Susanne Leuzinger, Regula Kunz, Dominik Keller, Peter Hug, Margot Hug, Susanne Louise Ganzoni et Corinne Fischer
 Les membres de la Plateforme des ONG suisses pour les droits humains⁷
 Divers particuliers : membres, sympathisant·e·s, donatrices et donateurs.

À toutes et à tous, un grand merci pour votre fidélité en ces temps mouvementés !

⁷ <https://www.humanrights.ch/fr/plateforme-ong/membres/>

Faire figurer humanrights.ch dans son testament

Depuis 2020, les membres de humanrights.ch peuvent nous mentionner dans leur testament.

L'idée de continuer à nous soutenir vous plaît ? Notre action vous tient à cœur, et vous aimeriez faire un legs en notre faveur ou nous instituer héritier ? En faisant figurer humanrights.ch dans votre testament, vous posez un acte fort, vous contribuez à la défense des droits humains et du vivre ensemble en Suisse.

Nous pouvons vous accompagner dans cette démarche grâce à notre collaboration avec [deinadieu.ch](https://www.deinadieu.ch), qui fournit des informations détaillées sur le sujet et vous permet de rédiger un testament en ligne.

Nous avons éveillé votre intérêt ? Vous avez des questions ?
 Merci de me contacter :
 Marianne Aeberhard, directrice
 031 302 01 61, marianne.aeberhard@humanrights.ch



Comptes annuels et bilan 2021

Compte de résultat pour la période du 1er janvier
au 31 décembre 2021

Produit d'exploitation	812 392
Dons liés	601 846
Dons libres	136 842
Produits divers	73 704
Charges d'exploitation	782 446
Projets et services	583 548
Plateforme d'information hr.ch	223 507
Réseau de centres de conseil racisme	125 673
Service de conseil juridique pour personnes en détention	66 708
Plateforme des ONG suisses	66 630
Projet Accès à la justice	80 915
Projet Civic Solidarity Platform	20 114
Communication et collecte de fonds	79 703
Charges administratives	119 195
Frais de personnel	63 848
Locaux et assurances des biens	16 641
Administration et informatique	32 066
Contributions projets propres	4 000
Amortissements et charges diverses	2 640
Résultat opérationnel	29 946
Résultat financier	-1 172
Résultat exceptionnel	32
Variation du capital du fonds	-17 969
Variation du capital de l'organisation	10 838
Fonds du personnel	6 700
Fonds Contributions hr.ch projets	4 000
Résultat annuel	21 538

Bilan au 31 décembre 2021

Actif	
Actif circulant	547 764
Actif immobilisé	2 786
Total actif	550 550
Passif	
Capitaux de tiers	
Engagements à court terme	137 225
Fonds liés aux projets	125 316
Total capitaux de tiers	262 541
Fonds propres	
Capital lié (fonds)	224 566
Capital libre	63 443
Total capital propre	288 009
Total passif	550 550

© humanrights.ch
mars 2022

Rédaction :
Marianne Aeberhard

Mise en page :
Völlm + Walthert, Zurich

Illustration de la couverture :
Isabelle Bühler